

Civilian Review and
Complaints Commission
for the RCMP



Commission civile d'examen
et de traitement des plaintes
relatives à la GRC

Loi sur l'accès à l'information

Rapport annuel

**Commission civile d'examen et de traitement des plaintes
relatives à la Gendarmerie royale du Canada**

2021-2022

Also available in English under the title: Annual Report to Parliament on the Administration of the *Access to Information Act* 2021-2022

Vous pouvez reproduire le contenu en totalité ou en partie à des fins non commerciales, dans un format quelconque, sans frais ni autre permission. Il est interdit de reproduire le contenu de ce site, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de la Commission.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec: <https://www.cccc-cetp.gc.ca/fr/contactez-nous>

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, 2022.

Cat. No. PS75-4-2022F-PDF (fichier PDF, français)

ISSN 2561-9225



Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

Rapport de 2021-2022 sur l'accès à l'information

INTRODUCTION

La *Loi sur l'accès à l'information (Loi)* a pour objet de permettre aux citoyens et aux résidents d'accéder aux renseignements relevant des institutions fédérales.

Le présent rapport annuel a été rédigé en vertu de l'article 94 de la *Loi*, selon lequel des rapports annuels sur l'accès à l'information doivent être déposés au Parlement.

Par ailleurs, conformément aux exigences de l'article 20 de la *Loi sur les frais de service*, le rapport contient des renseignements concernant les frais perçus en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

AU SUJET DE LA COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada (CCETP) exerce ses activités conformément à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. (1985), ch. R-10. La CCETP assure une surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions afin de tenir l'organisme responsable de ses actes devant le public.

L'un des rôles principaux de la CCETP consiste à recevoir des plaintes du public au sujet de membres de la GRC. Les plaintes reçues sont acheminées à la GRC, qui se charge de mener une première enquête prescrite par la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. Si le plaignant est insatisfait de la réponse donnée par la GRC à sa plainte, la CCETP procédera à son tour à un examen de la plainte afin de déterminer le caractère raisonnable des mesures prises par la GRC. Dans certains cas, la CCETP mènera sa propre enquête ou tiendra une audience à l'égard d'une plainte. La présidente de la CCETP a le pouvoir de déposer elle-même une plainte si elle estime qu'il convient de mener une enquête.

En outre, même en l'absence d'une plainte du public, la CCETP est habilitée à effectuer un examen concernant des activités de la GRC afin d'établir leur conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, les directives ministérielles, les politiques, les procédures et les lignes directrices.



RESPONSABILITÉS LIÉES À L'AIPRP

Au sein de la CCETP, la Section de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) est composée uniquement de la coordonnatrice de l'AIPRP, laquelle traite toutes les demandes du public et les demandes de consultation soumises par d'autres ministères ou organismes. Elle est également chargée de fournir des conseils aux employés et aux cadres supérieurs de la CCETP sur des questions liées à l'AIPRP, de rédiger les rapports annuels sur l'AIPRP, d'assurer continuellement l'exactitude des renseignements consignés dans Info Source, de rédiger des sommaires des demandes d'accès à l'information traitées en vue de leur divulgation proactive sur le site Web de la CCETP, de participer aux activités réunissant des membres de la collectivité de l'AIPRP et de surveiller les modifications apportées aux politiques, aux lignes directrices et aux directives sur l'AIPRP.

Lorsqu'elle traite les demandes et les consultations au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la coordonnatrice de l'AIPRP bénéficie du soutien administratif que lui fournit le personnel de la Section de la gestion de l'information de la CCETP ainsi que celui d'une étudiante.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le ministre de la Sécurité publique, la présidente de la CCETP approuve définitivement toutes les réponses aux requêtes relatives à l'AIPRP et aux demandes de consultation.

Au cours de la période visée par le rapport, la CCETP ne faisait partie d'aucun contrat de service en vertu de l'article 96 de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Les Services intégrés, le bureau de la présidente ainsi que l'équipe des Communications se partagent les responsabilités en matière de divulgation proactive.

ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

En vertu de la *Loi*, le ministre de la Sécurité publique a délégué les pleins pouvoirs à la présidente et au directeur principal, Opérations, de la CCETP. Le ministre a également délégué certaines tâches et fonctions administratives à la coordonnatrice de l'AIPRP. La plus récente ordonnance de délégation de pouvoirs a été signée par le ministre de la Sécurité publique le 4 juillet 2016 (voir l'**annexe A**).

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION REÇUES

Au cours de la période visée par le présent rapport (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022), trente-neuf (39) nouvelles demandes d'accès à l'information ont été reçues. Sept (7) demandes avaient été reportées de l'exercice précédent. Sur les quarante-six (46) demandes, quarante (40) ont été traitées pendant la période visée,



et six (6) ont été reportées à l'exercice 2022-2023.

Parmi les trente-neuf (39) demandes reçues durant la période visée par le rapport, on a recensé quatre (4) demandeurs des médias, un (1) du milieu universitaire, un (1) du secteur des affaires et vingt-cinq (25) du public; huit (8) demandeurs ont refusé d'indiquer la catégorie dont ils faisaient partie.

Treize (13) des quarante (40) demandes (32,5 %) traitées durant la période visée par le rapport ont donné lieu à des divulgations partielles, deux (2) demandes (5 %) ont abouti à une divulgation complète et vingt-cinq (25) ont été acheminées à d'autres institutions.

Les catégories de renseignements que la CCETP a divulguées au cours de la période visée comprennent des renseignements sur les plaintes et les statistiques, des enregistrements d'entrevues liés à des plaintes, des notes d'informations préparées pour la présidente, de la correspondance et dossiers opérationnels liés aux plaintes du public, et des rapports sur des sujets de recherche policière générés par la CCETP qui n'ont pas été publiés.

Au total, 2 685 pages ont été traitées.

RENDEMENT

Au cours de la période visée par le rapport, la CCETP a traité 87,5 % des demandes dans les délais prescrits par la loi.

Les trente-neuf (39) demandes d'accès à l'information reçues par la CCETP en 2021-2022 représentent une augmentation soutenue du nombre de demandes reçues depuis la période de l'exercice 2016-2017 :

2021-2022	39
2020-2021	48
2019-2020	38
2018-2019	25
2017-2018	17
2016-2017	11

Au cours de la période visée par le présent rapport, soit 2021-2022, la CCETP avait une (1) demande active de la période de l'exercice 2019-2020 et six (6) demandes actives de la période de l'exercice 2020-2021. La demande de 2019-2020 est toujours dans les délais prescrits par la loi. Pour la période 2020-2021, quatre (4) demandes ont été fermées en dehors des délais prescrits par la loi au cours de la période de l'exercice 2021-2022, une (1) demande a été fermée dans les délais prescrits par la loi au cours de la période de l'exercice 2021-2022 et une (1) demande est toujours active et toujours dans les délais prescrits par la loi.

L'augmentation du nombre de demandes reçues est probablement attribuable au service de demande d'AIPRP en ligne, qui permet aux demandeurs de soumettre



leurs demandes en ligne à la CCETP depuis la fin de 2018, dont il s'est avéré que beaucoup étaient destinées à d'autres institutions.

La CCETP a invoqué des exceptions au titre de l'alinéa 13(1)a) (renseignements obtenus à titre confidentiel des gouvernements des États étrangers ou de leurs organismes), de l'alinéa 16(1)a)ii) (des renseignements obtenus ou préparés par une institution fédérale, ou par une subdivision d'une institution, qui constitue un organisme d'enquête déterminé par règlement, au cours d'enquêtes licites ayant trait aux activités destinées à faire respecter les lois fédérales ou provinciales), de l'alinéa 16(1)b) (des renseignements relatifs à des techniques d'enquêtes ou à des projets d'enquêtes licites déterminées); de l'alinéa 16(1)c) (des renseignements dont la divulgation risquerait de nuire aux activités destinées à faire respecter les lois fédérales ou au déroulement d'enquêtes licites), du paragraphe 16(2) (renseignements dont la communication risquerait de faciliter la perpétration d'infractions de l'article 17 (sécurité des individus), du paragraphe 19(1) (renseignements personnels), de l'alinéa 21(1)a) (avis ou recommandations), de l'alinéa 21(1)c) (projets préparés ou renseignements portant sur des positions envisagées dans le cadre de négociations menées), de l'alinéa 21(1)d) (projets relatifs à la gestion du personnel ou à l'administration d'une institution fédérale) et de l'article 23 (secret professionnel des avocats).

Étant donné que certains des documents demandés provenaient d'autres ministères et que des consultations externes étaient souvent nécessaires, il a fallu prolonger les délais applicables pour sept (7) des demandes traitées au cours de la période visée par le rapport afin de procéder à une consultation. La CCETP a eu recours à une (1) prolongation pour des demandes qui ont nécessité des recherches dans un grand nombre de documents ou pour lesquelles le respect des délais initiaux aurait perturbé indûment les activités de la CCETP. Cinq (5) demandes n'ont pu être traitées dans les délais prescrits, car une consultation externe On a donc donné suite à trente-cinq (35) des quarante (40) demandes traitées dans les délais prescrits.

La CCETP a répondu dans un délai de 30 jours à une (1) demande ayant abouti à une divulgation complète et à une (1) autre demande dans un délai de 60 jours. En ce qui concerne les demandes divulgués en parties, la CCETP a répondu à cinq (5) demandes dans un délai de 30 jours ou moins, deux (2) demandes dans un délai de 31 à 60 jours, à une (1) demande dans un délai de 121 à 180 jours, à trois (3) demandes dans un délai de 181 à 365 jours et à deux (2) demandes dans un délai de plus de 365 jours. La CCETP a répondu dans un délai de 15 jours à vingt-trois (23) demandes qui ont été acheminées à d'autres institutions, à une (1) demande dans un délai de 16 à 30 jours à une (1) demande dans un délai de 31 à 60 jours. En ce qui concerne les demandes informelles, la CCETP a répondu à treize (13) d'entre elles dans un délai de 15 jours; à cinq (5) autres dans un délai de 16 à 30 jours; et à trois (3) dernières dans un délai de 31 à 60 jours.

Enfin, en 2021-2022, la CCETP a reçu quarante-six (46) demandes de consultation provenant d'autres institutions du gouvernement du Canada et en a reporté deux (2) de l'exercice 2020-2021. La CCETP a traité quarante-huit (48) demandes au cours de la période visée par le rapport, soit près de trois fois plus que pendant la période 2020-2021, ce qui a donné lieu à 1 715 pages traitées. Ces demandes portaient



principalement sur des documents liés à des plaintes du public contre la GRC, sur des documents comprenant des données générales d'employés, comme les salaires, les renseignements sur les congés, la classification de postes et d'autres données démographiques, la conformité des données aux mandats COVID-19 et l'utilisation des congés relié au COVID -19, des documents d'information ministériels, de la correspondance à destination et en provenance du bureau de la Commissaire de la GRC contenant des informations relatives à la CCETP, ainsi que des informations budgétaires et financières de la CCETP. Elles provenaient de quatre ministères différents. Aucune autre organisation n'a soumis de demande de consultation.

Le rapport statistique figure à l'**annexe B**.

Le 14 mars 2020, la CCETP a pris des mesures exceptionnelles en milieu de travail en vue d'enrayer la propagation du nouveau coronavirus (COVID-19) et de protéger les employés fédéraux et le public. Depuis cette date, les employés chargés de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels travaillent de la maison la plupart du temps, mais se rendent sur les lieux de travail de la CCETP pour accomplir les tâches qui ne peuvent être effectuées à distance, le cas échéant. Ils sont appuyés par du personnel de gestion de l'information qui travaille sur place à temps partiel. Cependant, contrairement à de nombreuses institutions fédérales, ces mesures n'ont pas eu de répercussions négatives sur le rendement de la CCETP.

RAPPORT SUR LES FRAIS D'ACCÈS À L'INFORMATION AUX TERMES DE LA LOI SUR LES FRAIS DE SERVICE

La *Loi sur les frais de service* exige qu'une autorité responsable fasse annuellement rapport au Parlement sur les frais perçus par l'institution.

En ce qui concerne les frais perçus en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, les renseignements ci-dessous sont déclarés conformément à l'article 20 de la *Loi sur les frais de service*.

- Autorité habilitante : *Loi sur l'accès à l'information*
- Frais payables le frais d'application de 5 \$ est le seul frais facturé pour une demande d'accès à l'information
- Total des revenus : 195 \$
- Frais dispensés : 0 \$
- Coût de fonctionnement du programme : 57 459 \$

FORMATION ET SENSIBILISATION

Pendant la période visée par le rapport, aucun employé de la CCETP n'a suivi une formation formelle portant sur l'accès à l'information. Cependant, on a fourni des conseils en matière d'accès à l'information de façon ponctuelle (p. ex. en personne, par courriel et par l'entremise du bulletin électronique de la CCETP).



POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCÉDURES ET INITIATIVES

En raison des mesures exceptionnelles prises en milieu de travail pour freiner la propagation du nouveau coronavirus (COVID-19), le Bureau de l'AIPRP a élaboré de nouvelles procédures en ligne sécurisées pour le processus d'examen et d'approbation des demandes traitées. Avec le soutien du personnel de la technologie de l'information, le Bureau de l'AIPRP a également mis en place de nouvelles procédures pour les bureaux de première responsabilité afin de fournir rapidement et en toute sécurité de gros volumes de documents à l'Unité de l'AIPRP tout en travaillant à domicile.

SURVEILLANCE DU RESPECT DES DÉLAIS

La CCETP utilise son logiciel de gestion des cas afin de surveiller les délais de traitement des demandes d'accès à l'information. La coordonnatrice de l'AIPRP se tient au courant des échéances à venir concernant les demandes et les consultations. Des rappels des échéances à venir sont fournis à la haute direction au moins tous les trois mois. La coordonnatrice de l'AIPRP rencontre régulièrement la présidente de la CCETP et l'avocate générale pour discuter de diverses questions ayant trait aux dossiers en instance relatifs à l'AIPRP.

PLAINTES

Au cours de la période visée, une (1) nouvelle plainte a été déposée contre la CCETP concernant la durée de la prolongation. Une (1) plainte portant sur le refus de communication de documents avait été reportée de la période de l'exercice 2019-2020. Il s'agissait de la seule plainte active reportée des périodes de rapport précédentes.

La plainte alléguant le refus de la CCETP de communication de documents a fait l'objet d'une enquête et la CCETP a relâché des pages supplémentaires au demandeur. La plainte relative à la durée de la prolongation était toujours en cours d'enquête au 31 mars 2022. Enfin, aucune vérification ni autre enquête n'a été menée au cours de la période visée.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX ENJEUX ET DES MESURES PRISES À LA SUITE DE PLAINTES

Le personnel de l'AIPRP de la CCETP a adopté des procédures plus rigoureuses relatives à l'extraction de documents des Bureaux de première responsabilité après avoir examiné ses pratiques lors des enquêtes sur les plaintes au cours de la période de rapport de 2020-2021.



ANNEXE A

Ordonnance de délégation de pouvoirs

Delegation Order - Access to Information Act and Access to Information Regulations
Arrêté de délégation en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et du
Règlement sur l'accès à l'information
Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP/Commission civile d'examen et de traitement
des plaintes relatives à la GRC

The Minister of Public Safety Canada, pursuant to section 73 of the *Access to Information Act**, hereby designates the persons holding the positions set out below, or acting in those positions, to exercise the powers and perform the duties and functions of the Minister as the head of a government institution, that is, the **Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP**, under the section of the Act set out opposite each position.

En vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'accès à l'information**, le ministre de la Sécurité publique Canada délègue aux titulaires des postes sous mentionnés, ou aux personnes qui occupent ces postes à titre intérimaire, les pouvoirs et les fonctions dont il est, en qualité de responsable d'une institution fédérale, c'est-à-dire le **Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC**, investi conformément à l'article de la Loi mentionné à l'égard de chaque poste.

<i>Access to Information Act / Loi sur l'accès à l'information</i>		Chairperson / Président	Senior Director, Operations / Directeur principal, Opérations	ATIP Coordinator / Coordonnateur d'AIPRP
Section / Article				
4(2.1)	Responsibility of government institutions / Responsable de l'institution fédérale	●	●	●
7(a)	Notice where access requested / Aviser l'auteur de la demande d'accès	●	●	●
7(b)	Giving access to record / Autoriser l'accès à un document	●	●	●
8(1)	Transfer of request to another government institution / Transmission de la demande à une autre institution	●	●	●
9	Extension of time limits / Prorogation du délai	●	●	●
11(2)-(6)	Additional Fees / Frais supplémentaires	●	●	●
12(2)(b)	Language of access / Version de la communication	●	●	●
12(3)(b)	Access to record in alternative format / Communication sur support de substitution	●	●	●
13	Exemption – Information obtained in confidence / Exception – Renseignements obtenus à titre confidentiel	●	●	
14	Exemption – Federal-provincial affairs / Exception – Affaires fédéro-provinciales	●	●	
15	Exemption – International affairs and defence / Exception – Affaires internationales et défense	●	●	
16	Exemption – Law enforcement and investigations / Exception – Application de la loi et enquêtes	●	●	
16.5	Exemption – <i>Public Servants Disclosure Protection Act</i> / Exception – <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i>	●	●	

		Chairperson / Président	Senior Director, Operations / Directeur principal, Opérations	ATIP Coordinator / Coordonnateur d'AIPRP
Section / Article				
17	Exemption – Safety of individuals / Exception – Sécurité des personnes	●	●	
18	Exemption – Economic interests of Canada / Exception – Intérêts économiques du Canada	●	●	
18.1	Exemption – Economic interest of the Canada Post Corporation, Export Development Canada, the Public Sector Pension Investment Board and VIA Rail Canada Inc. / Exceptions – Intérêts économiques de la Société canadienne des postes, d'Exportation et développement Canada, de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de VIA Rail Canada Inc.	●	●	
19	Exemption – Personal information / Exception – Renseignements personnels	●	●	
20	Exemption – Third-party information / Exception – Renseignements de tiers	●	●	
21	Exemption – Operations of Government / Exception – Activités du gouvernement	●	●	
22	Exemption – Testing procedures, tests and audits / Exception – Examens et vérifications	●	●	
22.1	Exemption – Audit working papers and draft audit reports / Exception – Documents de travail relatifs à la vérification et ébauche des rapports de vérification	●	●	
23	Exemption – Solicitor-client privilege / Exception – Secret professionnel des avocats	●	●	
24	Exemption – Statutory prohibitions / Exception – Interdictions fondées sur d'autres lois	●	●	
25	Severability / Prélèvements	●	●	●
26	Exemption – Information to be published / Exception – Renseignements devant être publiés	●	●	
27(1), (4)	Third-party notification / Avis aux tiers	●	●	●
28(1)(b), (2), (4)	Representations of third party and decision / Observations des tiers et décision	●	●	●
29(1)	Where the Information Commissioner recommends disclosure / Recommandation du Commissaire à l'information	●	●	●
33	Advising Information Commissioner of third-party involvement / Avis au Commissaire à l'information de la participation d'un tiers	●	●	●
35(2)(b)	Right to make representations / Droit de présenter des observations	●	●	●
37(4)	Access to be given to complainant / Communication accordée au plaignant	●	●	●
43(1)	Notice to third party (application to Federal Court for review) / Avis au tiers (demande de révision par la Cour fédérale)	●	●	●
44(2)	Notice to person who requested record (application to Federal Court by third party) / Avis à la personne qui a fait la demande (demande de révision par la Cour fédérale)	●	●	●

Chairperson / Président	Senior Director, Operations / Directeur principal, Opérations	ATIP Coordinator / Coordonnateur d'AIPRP
-------------------------	---	--

Section / Article

	présentée par un tiers)			
52(2)(b)	Special rules for hearings / Règles spéciales (auditions)	●	●	
52(3)	<i>Ex parte</i> representations / Présentation d'arguments en l'absence d'une partie	●	●	
71(1)	Facilities for inspection of manuals / Installations de consultation des manuels	●	●	
72	Report to Parliament / Rapports au Parlement	●	●	

<i>Access to Information Regulations / Règlement sur l'accès à l'information</i>	
Section / Article	

6(1)	Transfer of request / Transmission de la demande	●	●	●
7(2)	Search and preparation fees / Frais liés à la recherche et à la préparation	●	●	●
7(3)	Production and programming fees / Frais liés à la production et aux programmes	●	●	●
8	Providing access to record(s) / Donner accès aux documents	●	●	●
8.1	Limitations in respect of format / Restrictions applicables au support	●	●	

Dated, at the City of Ottawa,
this 4th day of July, 2016

Daté, en la ville d'Ottawa,
le 4^e jour de juillet, 2016

Hon. Ralph Goodale, P.C., M.P. / L'hon. Ralph Goodale, C.P., député

*R.S.C. 1985, c. A-1

*L.R.C. 1985, ch. A-1



ANNEXE B

Rapport statistique



Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution: Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives
à la GRC

Période d'établissement de rapport : 01-04-2021 au 31-03-2022

Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à*

1.1 Nombre de demandes		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		39
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		7
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	6	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	1	
Total		46
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		40
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		6
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	6	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	0	

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	4
Secteur universitaire	1
Secteur commercial (secteur privé)	1
Organisation	0
Public	25
Refus de s'identifier	8
Total	39

1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	39
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	39

Section 2 – Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		21
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		1
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	1	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		22
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		21
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		1

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	21
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	21

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							Total
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
13	5	3	0	0	0	0	21

2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages Communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre De demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2.5 Pages recommuniquées informellement

Moins de 100 pages recommuniquées		De 100 à 500 pages recommuniquées		De 501 à 1 000 pages recommuniquées		De 1 001 à 5 000 pages recommuniquées		Plus de 5 000 pages recommuniquées	
Nombre de demandes	Pages recommuniquées	Nombre de demandes	Pages recommuniquées	Nombre de demandes	Pages recommuniquées	Nombre de demandes	Pages recommuniquées	Nombre de demandes	Pages recommuniquées
13	220	5	1757	3	1729	0	0	0	0

Section 3 – Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

Section 4 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

4.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	1	1	0	0	0	0	2
Communication partielle	0	5	2	0	1	3	2	13
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande transférée	23	1	1	0	0	0	0	25
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	23	7	4	0	1	3	2	40

4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	1	16(2)	4	18a)	0	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18b)	0	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)b)	0	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	0	16(2)c)	0	18d)	0	21(1)a)	2
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	0
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	2
14a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	2
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	9	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)a)	0	23	1
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)b)	0	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1)a)	0	20(1)b.1)	0	24(1)	0
16(1)a)(i)	0	16.4(1)b)	0	20(1)c)	0	26	0
16(1)a)(ii)	2	16.5	0	20(1)d)	0		
16(1)a)(iii)	0	16.6	0				
16(1)b)	4	17	3				
16(1)c)	5						
16(1)d)	0						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	69(1)	0	69(1)g re a)	0
68b)	0	69(1)a)	0	69(1)g re b)	0
68c)	0	69(1)b)	0	69(1)g re c)	0
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g re d)	0
68.2a)	0	69(1)d)	0	69(1)g re e)	0
68.2b)	0	69(1)e)	0	69(1)g re f)	0
		69(1)f)	0	69.1(1)	0

4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
1	14	0	0	0	0

4.5 Complexité

4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
2 685	2 321	15

4.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	2	20	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	6	134	4	710	3	1 821	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	8	154	4	710	3	1 821	0	0	0	0

4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
89	89	1

4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	1	89	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	1	89	0	0

4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	7	0	0	7
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	7	0	0	7

4.6 Demandes fermées

4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	35
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i> (%)	87,5

4.7 Présomptions de refus

4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la *Loi*

Nombre de Demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
5	0	5	0	0

4.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la *Loi* (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où aucune Prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	3	3
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	2	2
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	5	5

4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 5 – Prorogations

5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	1	0	7	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	1	0	7	0

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	1	0	1	0
31 à 60 jours	0	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	2	0
121 à 180 jours	0	0	4	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	1	0	7	0

Section 6 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	39	195\$	0	0\$	0	0\$
Autres frais	0	0\$	0	0\$	0	0\$
Total	39	195\$	0	0\$	0	0\$

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	46	1 442	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	2	273	0	0
Total	48	1 715	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	48	1 715	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

Section 9 – Enquêtes et compte rendus de conclusion

9.1 Enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
1	0	1

9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
0	0	0	1	1	0

Section 10 – Recours judiciaire

10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

Article 41				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

Section 11 – Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information

11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		57 410\$
Heures supplémentaires		0\$
Biens et services		49\$
• Contrats de services professionnels	0\$	
• Autres	49\$	
Total		57 459\$

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	0,477
Employés à temps partiel et occasionnels	0,000
Employés régionaux	0,000
Experts-conseils et personnel d'agence	0,000
Étudiants	0,160
Total	0,637



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution : Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

Période d'établissement de rapport : 01-04-2021 au 31-03-2022

Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	49
Capacité de recevoir des demandes par courriel	52
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de demande numérique	52

Section 2 : Capacité de traiter les dossiers sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papiers à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	3	0	49	52
Documents papiers Protégé B	3	0	49	52
Documents papiers Secret et Très secret	3	49	0	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	52	0	0	52

Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

3.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes <i>dans</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes <i>dépassant</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Total
Reçues en 2021-2022	4	0	4
Reçues en 2020-2021	1	0	1
Reçues en 2019-2020	1	0	1
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	6	0	6

3.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	1
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
Total	1

Section 4 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

4.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes <i>dans</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes <i>dépassant</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Total
Reçues en 2021-2022	9	2	11
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	9	2	11

4.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	1
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
Total	1

Section 5: Numéro d'assurance social (NAS)

Votre institution a-t-elle reçu l'autorisation de procéder à une nouvelle collecte ou à une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2021-2022?	Non
--	------------